# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

#### **KLESIA PREVOYANCE**

Institution de prévoyance
Régie par le Code de la sécurité sociale
4 Georges Picquart
75017 PARIS
SIREN 397 498 783

#### **Tuillet Audit**

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie régionale de Versailles
29, rue du Pont
92200 Neuilly sur Seine

#### PricewaterhouseCoopers Audit

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie régionale de Versailles
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

# Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

# KLESIA PREVOYANCE Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les membres de l'Assemblée générale,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Institution Klésia Prévoyance, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### 1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Institution à la fin de cet exercice.

#### 2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance, à l'actif et au passif des comptes de votre institution, et notamment les provisions techniques, résultent d'estimations sur des bases statistiques et/ou actuarielles, comme exposées dans la note « 5.4.1.4 Provisions techniques » de l'annexe aux comptes.
  - Nous avons examiné les hypothèses retenues dans les méthodes de calcul utilisées, au regard notamment de l'expérience de l'institution, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations à la clôture de l'exercice et de la présentation qui en est faite.
- Les actifs financiers sont comptabilisés et évalués selon les modalités relatées dans la note « 5.4.1.1 Actifs incorporels et placements » de l'annexe aux comptes.
  - Nous avons examiné les modalités de valorisation et de dépréciation des actifs financiers. Nous avons procédé à l'appréciation des méthodes d'évaluation de ces actifs et nous avons réalisé des tests pour en vérifier l'application. Nous avons par ailleurs examiné l'information fournie dans l'annexe aux comptes relative aux placements financiers.
- Comme exposé dans le paragraphe « 5.4.2.2 Charges des sinistres » de l'annexe aux comptes, la liquidation des prestations facturées par les professionnels de santé, organismes ou établissements est effectuée par les organismes complémentaires, dans le respect de la règlementation en vigueur, à partir de données déclaratives, transmises soit directement par les professionnels de santé, soit indirectement par l'intermédiaire des régimes de base. C'est dans ce contexte que nous avons apprécié le caractère approprié des règles et méthodes comptables retenues et que nous avons procédé à l'évaluation des procédures de contrôle interne relatives notamment aux conditions de liquidation des prestations et à l'intégrité des données.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### 3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'Assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons par ailleurs qu'en raison de la réception tardive de certains documents, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais légaux.

Neuilly-sur-Seine, le 9 juin 2017

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Tuillet Audit

Membre français de

Grant Thornton International

A Vaire. MA

Christine Billy Associée Brigitte Vaira-Bettencourt Associée

# **Comptes annuels**

# **Exercice 2016**







## **SOMMAIRE**

BILAN	3
ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES	6
COMPTE DE RESULTAT	8
ANNEYE	12



## **BILAN**

# BILAN AU 31 DECEMBRE | ACTIF

En K€	Exercice N	Exercice N-1
1. Actifs incorporels	150	150
2. Placements	1 689 474	1 568 722
2a. Terrains et constructions	201 069	198 838
2b. Placements dans des entreprises liées	60 793	7 709
2c. Autres placements	1 425 166	1 359 747
2d. Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	2 446	2 428
3. Placements représentant les provisions techniques (UC)	0	0
4. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	1 017 799	993 756
4a. Provisions pour cotisations non acquises (non-vie)	0	0
4b. Provisions d'assurance-vie	234 535	237 116
4c. Provisions pour sinistres Vie	59 667	62 224
4d. Provisions pour sinistres Non Vie	227 587	210 941
4e. Provisions pour participations aux excédents et ristournes Vie	0	0
4f. Provisions pour participations aux excédents et ristournes Non Vie	0	0
4g. Provisions pour égalisation (Vie)	94 853	83 283
4h. Provisions pour égalisation (Non Vie)	64 357	69 321
4i. Autres provisions techniques (Vie)	0	0
4j. Autres provisions techniques (Non Vie)	336 800	330 870
4k. Provisions techniques des opérations en unités de compte	0	0
5. Créances	384 995	391 642
5a. Créances nées d'opérations directes	210 555	246 758
5aa. Cotisations restant à émettre	175 378	181 420
5ab. Autres créances nées d'opérations directes	35 178	65 337
5b. Créances nées d'opérations de réassurance	57 376	59 410
5c. Autres créances	117 063	85 475
5ca. Personnel	0	0
5cb. Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	118	71
5cc. Débiteurs divers	116 946	85 404
6. Autres actifs	7 184	1 628
6a. Actifs corporels d'exploitation	0	0
6b. Avoirs en banque, CCP et caisse	7 184	1 628
7. Comptes de régularisation - Actif	26 073	26 144
7a. Intérêts et loyers acquis non échus	17 520	18 869
7b. Frais d'acquisition reportés (Vie)	0	0
7c. Frais d'acquisition reportés (Non-Vie)	0	0
7d. Autres comptes de régularisation	8 552	7 275
TOTAL DE L'ACTIF	3 125 674	2 982 04 <sup>-</sup>

# BILAN AU 31 DECEMBRE | PASSIF

En K€	Exercice N	Exercice N-1
1. Fonds propres	256 566	263 167
1a. Fonds d'établissement et de développement	780	780
1b. Réserves de réévaluation	0	0
1c. Autres réserves	267 110	259 404
1d. Report à nouveau	0	0
1e. Résultat de l'exercice	-11 324	2 982
1f. Subventions nettes	0	0
2. Passifs subordonnés	160 000	10 000
3. Provisions techniques brutes	2 346 532	2 314 260
3a. Provisions pour cotisations non acquises (Non Vie)	0	0
3b. Provisions d'assurance vie	591 264	599 259
3c. Provisions pour sinistres (Vie)	120 267	130 645
3d. Provisions pour sinistres (Non Vie)	592 683	565 685
3e. Provisions pour participation aux excédents et ristournes (Vie)	1 845	1 691
3f. Provisions pour participation aux excédents et ristournes (Non Vie)	0	0
3g. Provisions pour égalisation (Vie)	195 438	185 508
3h. Provisions pour égalisation (Non Vie)	142 146	158 132
3i. Autres provisions techniques (Vie)	0	0
3j. Autres provisions techniques (Non Vie)	702 890	673 340
4. Provisions techniques des opérations en unités de compte	0	0
5. Provisions pour risques et charges	476	2 690
6. Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	35 857	37 438
7. Autres dettes	320 590	348 650
7a. Dettes nées d'opérations directes	133 943	114 875
7b. Dettes nées d'opérations de réassurance	128 463	171 736
7c. Dettes envers des établissements de crédits	0	1 945
7d. Autres dettes	58 184	60 095
7da. Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	564	2
7db. Personnel	0	0
7dc. Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	22 772	16 885
7dd. Créditeurs divers	34 848	43 208
8. Comptes de régularisation - Passif	5 652	5 837
TOTAL DU PASSIF	3 125 674	2 982 041



## **ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES**

# ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

En K€	Exercice N	Exercice N-1
1. Engagements reçus	37 883	37 883
2. Engagements donnés	272 636	254 755
2a. Avals, cautions et garanties de crédit donnés	0	0
2b. Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0
2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	272 256	254 375
2d. Autres engagements donnés	380	380
3. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	865 877	315 230
4. Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution	0	0
5. Valeurs appartenant à des organismes (engagements pris au titre du 25 de l'article R.931-2-1)	0	0
6. Valeurs appartenant à des unions d'institutions de prévoyance	0	0
7. Autres valeurs détenues pour compte de tiers	0	0



## **COMPTE DE RESULTAT**



## COMPTE DE RESULTAT | COMPTE TECHNIQUE VIE

	Opérations	Cessions et	Opérations	Opérations
En K€	brutes	rétrocessions	nettes N	nettes N-1
1. Cotisations	148 384	-72 946	75 438	75 247
2. Produits des placements	27 945	0	27 945	35 810
2a. Revenus des placements	22 021	0	22 021	21 257
2b. Autres produits des placements	916	0	916	1 050
2c. Profits provenant de la réalisation des placements	5 007	0	5 007	13 503
3. Ajustements ACAV (plus-values)	0	0	0	0
4. Autres produits techniques	1 256	0	1 256	764
5. Charges des sinistres	-105 907	43 728	-62 178	-52 786
5a. Prestations et frais payés	-115 714	46 276	-69 438	-42 458
5b. Charges des provisions pour sinistres	9 807	-2 547	7 260	-10 328
6. Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	-2 930	9 528	6 598	11 842
6a. Provisions d'assurance-vie	7 000	-2 042	4 958	7 685
6b. Provisions pour opérations en unités de compte	0	0	0	0
6c. Provision pour égalisation	-9 930	11 570	1 640	4 157
6d. Autres provisions techniques	0	0	0	0
7. Participation aux résultats	856	2 039	2 895	3 078
8. Frais d'acquisition et d'administration	-17 166	8 373	-8 793	-5 881
8a. Frais d'acquisition	-9 412	0	-9 412	-8 223
8b. Frais d'administration	-7 754	0	-7 754	-6 898
8c. Commissions reçues des réassureurs		8 373	8 373	9 239
9. Charges des placements	-9 477	0	-9 477	-10 110
9a. Frais de gestion interne et externe des placements et intérêts	-2 387	0	-2 387	-653
9b. Autres charges de placements	-3 779	0	-3 779	-5 622
9c. Pertes provenant de la réalisation des placements	-3 311	0	-3 311	-3 835
10. Ajustements ACAV (Moins values)	0	0	0	0
11. Autres charges techniques	-6 564	0	-6 564	-9 159
12. Produits des placements transférés au compte non technique	0	0	0	0
RESULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS VIE	36 398	-9 279	27 119	48 803

# COMPTE DE RESULTAT | COMPTE TECHNIQUE NON VII

En K€	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes N	Opérations nettes N-1
1. Cotisations acquises	600 455	-221 546	378 909	385 568
1a. Cotisations	600 455	-221 546	378 909	385 568
1b. Charges des provisions pour cotisations non acquises	0	0	0	0
2. Produits des placements alloués du compte non technique	29 633	0	29 633	38 772
3. Autres produits techniques	3 217	0	3 217	1 183
4. Charges des sinistres	-562 948	199 076	-363 872	-357 754
4a. Prestations et frais payés	-534 929	182 002	-352 927	-328 839
4b. Charges des provisions pour sinistres	-28 019	17 073	-10 945	-28 915
5. Charges des autres provisions techniques	-32 286	7 399	-24 887	-30 782
6. Participation aux résultats	3 757	-1 897	1 860	-2 859
7. Frais d'acquisition et d'administration	-82 466	35 647	-46 819	-44 258
7a. Frais d'acquisition	-43 304	0	-43 304	-39 544
7b. Frais d'administration	-39 162	0	-39 162	-39 483
7c. Commissions reçues des réassureurs	0	35 647	35 647	34 769
8. Autres charges techniques	-37 827	0	-37 827	-41 653
9. Charge de la provision pour égalisation	15 986	-4 964	11 022	2 107
RESULTAT TECHNIQUE DES OPERATIONS NON VIE	-62 480	13 715	-48 765	-49 675



# COMPTE DE RESULTAT | COMPTE NON TECHNIQUE

En K€	Exercice N	Exercice N-1
1. Résultat technique des opérations non-vie	-48 765	-49 675
2. Résultat technique des opérations vie	27 119	48 803
3. Produits des placements	57 314	70 476
3a. Revenus des placements	45 165	41 835
3b. Autres produits des placements	1 880	2 067
3c. Profits provenants de la réalisation des placements	10 269	26 574
4. Produits des placements alloués du compte technique vie	0	0
5. Charges des placements	-19 438	-19 897
5a. Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-4 896	-1 285
5b. Autres charges des placements	-7 752	-11 065
5c. Pertes provenant de la réalisation des placements	-6 790	-7 547
6. Produits des placements transférés au compte technique non-vie	-29 633	-38 772
7. Autres produits non techniques	3 319	2 617
8. Autres charges non techniques	-3 311	-2 865
8a. Charges à caractère social	-2 054	-1 675
8b. Autres charges non techniques	-1 257	-1 190
9. Résultat exceptionnel	0	-3 608
9a. Produits exceptionnels	0	0
9b. Charges exceptionnelles	0	-3 608
10. Impôt sur le résultat	2 070	-4 097
RESULTAT DE L'EXERCICE	-11 324	2 982



## **ANNEXE**

### **SOMMAIRE DE L'ANNEXE**

S	<b>MMC</b>	AIRE DE L'ANNEXE	12
1.	Al	NNEXE DES COMPTES ANNUELS	13
2.	PF	RESENTATION DE L'INSTITUTION	14
3.	FA	AITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	16
4.	E۱	VENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	19
5.	PF	RINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	19
	5.1 5.2 5.3	Référentiel comptable et réglementaire	19
	5.4	présentation	
6.	IN	FORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN	
	6.1 6.2	Actifs incorporels, placements immobiliers et actifs corporels d'exploitation  Etat des créances et des dettes, à plus ou moins un an	
	6.3	Entreprises liées, filiales et participations	34
	6.4 6.5	Fonds propresFrais d'établissement, frais de développement	
	6.6	Provisions pour risques en cours	
	6.7	Recours à encaisser	
	6.8	Passifs subordonnés	
	6.9	Comptes de régularisation, produits à recevoir et charges à payer	
	6.10	Détail des provisions pour risques et charges	
	6.11	Tableau des engagements donnés	39
7.		FORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	
	7.1	Produits et charges des placements	
	7.2	Opérations vie – Catégories 1 à 19	
	7.3 7.4	Opérations non vie – Catégories 20 à 39  Produits et charges de l'action sociale	
	7. <del>4</del> 7.5	Opérations pour le compte d'une union d'institutions	
	7.6	Ventilation des charges de personnel, commissions, cotisations brutes et	
		mouvements de portefeuille de contrats	
	7.7	Fiscalité	43
	7.8	Autres produits et charges techniques, non techniques et exceptionnels	
	7.9	Variation des provisions d'assurance vie et participation aux résultats	
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
		Ecarts de liquidation	
		Etat des règlements et provisions – Branche 16	
8.		NGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
	8.1	Effectif moyen	
	8.2 8.3	Avantages alloués dirigeants, conseils d'administrations et autres  Prêts alloués aux dirigeants, au conseil d'administration et autres	
	J.J	- 1 - 10 - 0 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 -	10



### 1. ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Annexe au bilan, avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31.12.2016, dont le total est de 3.125.674 K€ et au compte de résultat de l'exercice dégageant une perte de 11.324 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois et recouvre la période du 01.01.2016 au 31.12.2016.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.



### 2. PRESENTATION DE L'INSTITUTION

L'institution de prévoyance KLESIA Prévoyance est issue de la fusion, à effet du 1er janvier 2013, des institutions de prévoyance KLESIA Prévoyance (ex- Orepa Prévoyance) issue de l'ex-Groupe D&O, et IPGM (Institution de Prévoyance du Groupe Mornay), issue de l'ex-Groupe Mornay.

C'est un organisme paritaire, régi par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité Sociale. Conformément à l'agrément accordé le 6 juin 1994 par le ministre chargé de la Sécurité Sociale, l'institution est agréée pour pratiquer les branches suivantes du Code de la Sécurité Sociale :

- 1 Accidents
- 2 Maladie
- 20 Risques liés à la durée de la vie humaine (Vie décès et Retraite)

KLESIA Prévoyance pratique des opérations de couverture des risques de prévoyance dont la couverture est proposée à titre facultatif aux entreprises :

- Régime capital décès (invalidité permanente et absolue),
- Régime rente éducation,
- Régime rente conjoint survivant,
- Régime incapacité / invalidité,
- Régime frais de soins et santé,
- Décès accidentel.

Au sein du groupe Klésia, KLESIA Prévoyance est l'institution dédiée à la prévoyance interprofessionnelle. Elle intervient pour couvrir les risques santé et prévoyance de plusieurs branches professionnelles, dont notamment :

- la branche Hôtel Café Restaurant en santé et prévoyance,
- la branche Immobilier en santé et prévoyance,
- la branche Fleuristes et Petits animaux en prévoyance,
- la branche Laboratoires en santé et prévoyance,
- la branche Pharmacie cadre en santé et prévoyance.

KLESIA Prévoyance a par ailleurs la particularité d'effectuer la gestion d'une caisse de retraite supplémentaire pour le compte de l'Association Française des banques, la CRPB-AFB (Caisse de Retraite du Personnel des Banques de l'AFB), pour laquelle elle a bénéficié en 2009 d'un transfert d'engagements d'ex IRS. Il s'agit d'un groupe fermé à la souscription.

#### KLESIA Prévoyance est réassureur :

- des mutuelles du groupe, Mutuelle Carcept Prev, Mutuelle Klesia Saint-Germain, F.M.P. (Fédération Mutualiste Parisienne), Mutuelle Civile de la Défense, ainsi que la société d'assurance KLESIA SA,
- des entités hors groupe, telles que Générali, Ocirp, Auxia,....

KLESIA Prévoyance se réassure auprès de réassureurs externes, dont une grande partie chez Generali Vie.

KLESIA Prévoyance fait partie du périmètre de combinaison du GPP Klésia Assurances, situé 4 rue Georges PICQUART 75017 PARIS, qui a pour objet la présentation des comptes combinés du groupe Klésia.



### 3. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

#### Emprunt subordonné de 160 M€

Pour renforcer la couverture de sa marge de solvabilité, KLESIA Prévoyance a émis, le 8 décembre 2016, des titres subordonnés de 160 M€, portant intérêt au taux de 5,375%, remboursables en 2026.

### <u>Emission d'un prêt subordonné de 50 M€ par CARCEPT-Prévoyance souscrits par KLESIA Prévoyance</u>

Une partie de l'émission obligataire ci-dessus a permis de réaliser un prêt à CARCEPT-Prévoyance à hauteur de 50 M€, afin que cette dernière puisse également renforcer sa marge de solvabilité (autorisation de l'ACPR en date du 20 octobre 2016).

#### Remboursement de titres subordonnés ex-Orepa Prévoyance de 10 M€ souscrits par CARCEPT-Prévoyance

Simultanément à l'octroi du prêt subordonné mentionné ci-dessus, KLESIA Prévoyance a remboursé par anticipation l'intégralité des titres participatifs qu'il détenait et qui avaient été émis par CARCEPT-Prévoyance, pour un montant de 10 M€.

#### Participation à l'augmentation de capital de KLESIA SA

Afin de se conformer à la règlementation qui impose un minimum de fonds propres de 6,2 M€, l'Assemblée Générale du 15 novembre 2016 de KLESIA SA décide de procéder à une augmentation de capital de 7.000.001,50 € par émission de 451.613 actions nouvelles de 15,50 € de valeur nominale chacune. Le capital de KLESIA SA est ainsi porté de 5.115.000,00 € à 12.115.001,50 €.

Ces nouvelles actions ont été souscrites par les trois institutions de prévoyance, actionnaires de KLESIA SA, en maintenant la répartition actuelle à savoir :

- 45 % pour CARCEPT-Prévoyance (soit 3 150 000,68€),
- 45 % pour l'IPRIAC (soit 3 150 000,68€)
- 10 % pour KLESIA Prévoyance (soit 700 000,15€)



### Souscription de certificats mutualistes FMP

Afin de permettre à la FMP de respecter les exigences de couverture de marge de solvabilité et de capital règlementaire, KLESIA Prévoyance, CARCEPT-Prévoyance et Ipriac ont souscrit le 1er décembre 2016, des certificats mutualistes pour un montant total de 4 M€ et répartis de la façon suivante :

- KLESIA Prévoyance : 2.4 M€

CARCEPT-Prévoyance : 0.8 M€

Ipriac : 0.8 M€

#### Acquisition de l'immeuble Rezo et Prêts intragroupes AMK

L'immeuble Rezo (Paris 17ème) a été acquis par l'AMK au moyen de la SCI Pont Cardinet Rezo. Le financement de l'acquisition a été effectué par trois prêts intragroupes au taux d'intérêt annuel de 5,5% entre l'AMK et :

- KLESIA Prévoyance pour 24,320 M€,
- CARCEPT-Prévoyance pour 6,080 M€,
- IPRIAC pour 1,6 M€.

Par ailleurs un contrat de prêts intragroupe est conclu, le 23 novembre 2016, entre la SCI Pont Cardinet Rezo et les institutions de prévoyance :

- KLESIA Prévoyance pour 28,669 M€,
- CARCEPT-Prévoyance pour 7,167 M€,
- IPRIAC pour 1,886 M€

#### <u>Transfert de réserve du contrat SCHNEIDER 14 M€</u>

Après le transfert initial effectué en 2015, un transfert complémentaire de réserve de 14 M€ a lieu en 2016, sur le contrat Schneider, se traduisant par une entrée de portefeuille.

#### Fonds Prêtons Ensemble

Il a été procédé à un retrait de 50 M€ des mandats de Klésia Finance pour alimenter le Fonds Prêtons Ensemble (FPE). Le montant de l'encours de ce fonds au 31/12/2016 est de 1,6 M€.

#### Nouveau contrat de réassurance en acceptation MCDEF

Un nouveau traité d'acceptation QP 50% avec la MCDEF est rentré en vigueur au 1er janvier 2016, sur la population des référencés (fonctionnaires du Ministère de la Défense), sur la garantie Santé (y compris les IJ). Le chiffre d'affaires acceptées pour 2016 s'élève à 26 M€ (hors aide du Ministère de la Défense).



### Taux techniques

En 2016, les taux techniques utilisés pour l'évaluation des provisions techniques brutes et cédées sont les suivants :

- 0,48% en non vie, contre 0.93% en 2015
- 0,25% en vie, contre 0,50% en 2015.



### 4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- NEANT -

### 5. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### 5.1 Référentiel comptable et réglementaire

La directive Solvabilité II transposée en droit français par l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015, ne comporte pas de dispositions comptables, mais sa transposition a été l'occasion de transférer vers l'Autorité des Normes Comptables (ANC) les prescriptions comptables applicables aux entreprises d'assurance, jusqu'alors placées dans les trois codes. L'ordonnance n°2015-378 et son décret n°2015-513 du 7 mai 2015 ont notamment modifié l'architecture du Code des Assurances. Ainsi, désormais l'ensemble des dispositions législatives et règlementaires de nature comptable ont été regroupées au titre IV du livre III du Code des Assurances. Les dispositions portant sur les prescriptions comptables ont, quant à elles, été abrogées à compter du 1er janvier 2016 et sont transférées dans le règlement de l'ANC n° 2015-11. Ce transfert s'est fait à prescriptions comptables constantes. Aussi, ce règlement n'entraine aucun changement de méthode comptable.

Le Code de la Sécurité Sociale renvoie directement aux parties législatives et réglementaires du titre IV du livre III du Code des Assurances, sauf dispositions particulières maintenues dans ces codes. Certaines dispositions concernant le droit des assurés, telles que les valeurs de rachat ou de transfert des contrats, le montant des provisions mathématiques en assurance vie, les règles relatives à la participation des assurés aux bénéfices, sont maintenues.

L'annexe aux comptes est constituée de toutes les informations d'importance significative permettant d'avoir une juste appréciation du patrimoine et de la situation financière de l'institution de prévoyance, des risques qu'elle assume et de ses résultats. A chaque fois que ceci est utile à la compréhension, et notamment lorsque l'annexe donne le détail d'un poste de bilan ou du compte de résultat, les chiffres correspondants relatifs à l'exercice précédent sont indiqués de manière à pouvoir être directement comparés à ceux de l'exercice courant.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'Administration et établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et aux dispositions des règlements du Comité de la Règlementation Comptable.

KLESIA Prévoyance est combinée dans les comptes du GPP KLESIA Assurances.



### 5.2 Règles de présentation des états financiers

#### 5.2.1 Bilan

Conformément au modèle de l'arrêté du 27 mars 1998, les montants ne sont présentés que pour le net (valeur brute diminuée des amortissements et dépréciations).

Les placements regroupent les terrains et constructions et les placements financiers.

Les provisions techniques sont détaillées par nature en distinguant les provisions vie des provisions non vie. Compte tenu de la nomenclature imposée, les provisions mathématiques des rentes de conjoint et d'éducation sont incluses dans la ligne « Provisions d'assurance vie », les provisions mathématiques des rentes d'invalidité figurent dans le poste « Autres provisions techniques (non vie) », les « provisions pour sinistres (vie) » incluent les capitaux constitutifs de rentes décès et les sinistres tardifs, et les « provisions pour sinistres (non vie) » concernent les risques frais de santé et incapacité.

Les provisions techniques sont inscrites, au passif, pour leur montant brut de réassurance, la part cédée figurant à l'actif au poste « Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques».

#### 5.2.2 Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté en liste. Conformément au modèle de l'arrêté du 27 mars 1998, il comprend un compte de résultat technique des opérations non vie, un compte de résultat technique des opérations vie et un compte de résultat non technique.

Dans le compte de résultat technique non vie, sont enregistrées les opérations concernant les risques liés à l'intégrité de la personne humaine, l'incapacité et l'invalidité.

Dans le compte technique vie sont enregistrés les produits et charges relatifs aux risques liés à la vie humaine (capitaux décès, rentes de conjoint et d'éducation).

Le compte non technique reprend le solde des résultats techniques, les produits nets des placements affectés aux fonds propres et enregistre les produits et charges non techniques, c'est-à-dire : les produits et charges de l'action sociale, les produits et charges exceptionnels ainsi que l'impôt sur le résultat. La dernière ligne fait apparaître le résultat net de l'institution.

Les opérations techniques de l'exercice sont présentées dans 3 colonnes faisant apparaître : les opérations brutes, les cessions en réassurance et les opérations nettes. Les opérations de l'exercice précédent ne sont présentées qu'en net.

Les frais de fonctionnement, enregistrés préalablement par nature, sont présentés par destination. Ces destinations sont les suivantes :

- frais d'acquisition (lignes D7a et E8a),
- frais de règlement des sinistres (inclus dans les lignes D4a et E5a),
- frais d'administration (lignes D7b et E8b),



- frais de gestion des placements (lignes E9a, D2 et F5a),
- autres charges techniques (lignes D8 et E11)

# 5.3 Changements dans les règles et méthodes comptables, changements de présentation

#### 5.3.1 Changements d'estimation et de modalité d'application

Compte tenu des contraintes de fast-close (accélération des délais de clôture comptable), le traitement comptable des prestations du 4ème trimestre, qui font l'objet d'une estimation, a donné lieu à l'évolution suivante :

- Non comptabilisation, dans les comptes de tiers, des flux de prestations réelles du 4ème trimestre, la charge estimée de ces prestations ayant été comptabilisée par ailleurs,
- Comptabilisation par tiers délégataires ou adhérents des prestations estimées du 4ème trimestre.

#### 5.3.2 Changements de présentation

- NEANT -

#### 5.4 Modes et méthodes d'évaluation appliqués

#### 5.4.1 Bilan

#### 5.4.1.1 Actifs incorporels et placements

#### Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont composés de brevets, licences, logiciels et portefeuilles de contrats. Ils sont amortis sur 3, 4 ou 5 ans en fonction de la durée d'utilisation applicable. Ils sont dépréciés lorsqu'il existe un indice de perte de valeur

L'actifs incorporels de 150K€ correspond à la valeur du portefeuille dépendance transféré par CAPRA Prévoyance à KLESIA Prévoyance en 2015.

Les autres actifs incorporels détenus sont totalement amortis



### Placements

Coût d'entrée	Les titres à revenus variables sont comptabilisés à leur coût historique.
	Les titres à revenus fixes sont comptabilisés à leur coût d'achat coupons courus exclus.
	Les prêts et autres créances financières sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur nominale.
Coût de sortie	Les sorties se font selon la règle du FIFO (premier entré, premier sorti).
Provisions	Provision pour dépréciation à caractère durable sur titres non amortissables
	La présomption de dépréciation durable pour un placement se matérialise lorsque ce dernier se trouve continument dans une situation de moins-value latente de plus de 20% sur la période de six mois consécutifs précédant l'arrêté des comptes.
	Pour les valeurs répondant aux caractères durables de dépréciation, la méthode mise en œuvre consiste à constituer une provision pour dépréciation durable égale à la moins-value latente constatée.
	Provision sur titres amortissables
	Les valeurs amortissables ne font pas, en principe, l'objet d'une provision pour dépréciation durable. Néanmoins, ils doivent être dépréciés lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements.
	Au regard de ces critères, une provision pour dépréciation a été dotée pour 1.958 K€.
	* si l'entreprise a l'intention et la capacité de détenir ces valeurs amortissables jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit ; en l'absence de risque de crédit avéré, aucune moins-value latente liée à une hausse des taux sans risque n'est provisionnée.
	* si l'entreprise n'a pas d'intention ou de capacité de détenir ces valeurs amortissables jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable sont constituées en utilisant une valeur recouvrable lorsque l'entreprise a l'intention / la capacité de détenir les placements concernés à un horizon déterminé. A défaut, la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable des placements et leur valeur vénale, si cette dernière est inférieure à la valeur comptable. Dans tous les cas, lorsque la cession du titre est envisagée à court terme, la valeur recouvrable est la valeur de marché

### 5.4.1.2 Créances, autres actifs

### Entreprise adhérentes

recevoir d'encaissement des exercices précédents.		Evaluation des cotisations à recevoir	Les cotisations à recevoir sont estimées sur la base des cotisations émises (appelées ou encaissées) à fin septembre et de l'observation des cadences d'encaissement des exercices précédents.
---	--	---------------------------------------	--



#### 5.4.1.3 Fonds propres

Les fonds propres de KLESIA Prévoyance sont composés des réserves suivantes :

- Des réserves des fonds techniques et statutaires.
- Des réserves réglementées, exclusivement composées d'un fonds paritaire de garantie qui est alimenté par appel de contribution.
- Un fonds d'établissement
- Des autres réserves. Ces autres réserves correspondent à des apports nets de droits de reprise effectués par l'ex-APGME aux deux institutions ex-IPGM et ex-Circo Prévoyance.
- Une réserve de capitalisation, dont l'objet est de lisser les résultats des plus et moins-values sur obligations. Elle est alimentée par les plus-values réalisées sur les cessions d'obligations, et reprise en cas de moins-value.
- Une réserve de solvabilité dont les dotations ont permis de réduire le résultat fiscal imposable de 60% en 2012 et de 40% en 2013 (réserve spéciale fiscale visée à l'article 217 septdecies du code général des impôts).

#### 5.4.1.4 Provisions techniques

#### Evaluation :

Les provisions sont détaillées par nature. Elles sont inscrites au passif pour leur montant brut de réassurance, la part cédée figurant à l'actif au poste « part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques ».

#### A) Provisions d'assurance directe

#### A-1- Provisions d'assurance vie :

#### **Engagement de retraite:**

KLESIA Prévoyance a souscrit deux importants contrats avec les Institutions de Retraite Supplémentaire CRPB (Caisse de Retraite du Personnel de Banque) et CRPB DOM (Caisse de Retraite du Personnel de Banque des Départements d'Outre Mer) respectivement en décembre 2006 et en janvier 2007. Ces deux Institutions de Retraite Supplémentaire ont fusionné courant 2008. En 2016, le total des engagements relatifs à ce régime s'élève à 200,15 M€. Il se décompose en une provision pour rentes dégressives en service, une provision pour rentes viagères en service, une provision pour rentes en constitution des actifs, un fonds collectif et une provision pour Indemnités de Fin de carrière.



#### Indemnité de fin de carrière (IFC) :

L'IFC est versée au départ à la retraite du salarié sous réserve que celui-ci fasse toujours partie des effectifs à cette date. A cet effet, un fonds collectif alimenté par les cotisations versées par le souscripteur du contrat est créé. L'engagement de KLESIA Prévoyance est limité au montant atteint par le fonds collectif.

Le souscripteur de ce contrat est l'Association de Moyens KLESIA.

#### Rentes éducation / Rente de conjoint :

Les provisions de Rentes éducation et Rente de conjoint sont constatées avec les tables de mortalité par génération et par sexe TGH05 et TGF05, et prennent en compte la loi de poursuites d'études INSEE Cadre pour les rentes éducation.

Le taux technique retenu Vie est de 0,25 % (0,50% en 2015).

Des provisions pour sinistres inconnus sont évaluées sur la base d'une analyse statistique de l'évolution dans le temps de la charge des rentes connues.

#### Décès:

Les Provisions pour sinistres à payer sont constituées d'une part des provisions pour sinistres en suspens connus à la date d'inventaire et d'autre part d'une estimation des provisions pour décès non encore connus, fondée sur une analyse statistique de l'évolution de la charge des décès connus.

#### Obsèques :

#### **Provisions mathématiques**

La provision mathématique pour la garantie viagère Allocation Obsèques est la différence entre les engagements de l'assureur et ceux de l'assuré liés à cette garantie.

#### Provision pour participation aux excédents

Conformément à la législation en vigueur (Article A. 932-3-12 du Code de la Sécurité Sociale), une Provision pour Participation aux Excédents (PPE) est calculée pour les garanties Obsèques et Décès des contrats à adhésion individuelle.

#### Provision pour sinistres inconnus - Maintien des garanties décès

Des provisions pour sinistres inconnus sont évaluées sur la base d'une analyse statistique de l'évolution dans le temps de la charge des frais d'obsèques connus.



#### Maintien des Garanties Décès :

#### Provisions pour maintien des garanties décès

La loi du 17 juillet 2001 impose aux organismes assureurs de constituer les provisions suffisantes pour assurer le maintien des garanties décès aux personnes en arrêt de travail, y compris après résiliation du contrat.

KLESIA Prévoyance a donc constitué des provisions mathématiques pour l'ensemble des personnes en arrêt en travail qu'elle indemnise. Les provisions sont calculées à partir des tables du BCAC prolongées par l'Institut des Actuaires pour prise en compte de la réforme des retraites, avec un taux technique à 0,25% (0,50% en 2015).

La provision pour Maintien des Garanties Décès est impactée par la réforme des retraites. La méthode de provisionnement retenue est détaillée dans le paragraphe « Incapacité-Invalidité ».

#### Provisions pour sinistres inconnus - Maintien des garanties décès

Des provisions pour sinistres inconnus ont été provisionnées, correspondant au maintien des garanties décès des incapables et invalides survenus, mais non encore déclarés. Ces provisions sont calculées par application d'un taux aux provisions pour sinistres survenus mais non encore déclarés dans le risque arrêt de travail.

#### **Provision de Gestion:**

Une Provision de Gestion a été constituée pour les garanties Vie conformément à l'article R 931-11-1 du Code de la Sécurité Sociale. Cette provision est calculée comme l'ensemble des charges de gestion futures des contrats non couvertes par l'ensemble des produits futurs.

#### A-2- Provisions d'assurance non vie :

#### Frais Médicaux:

#### **Provision pour sinistres inconnus**

Les provisions pour sinistres inconnus des contrats frais de soins sont estimées sur la base des cadences de règlement observées au cours des exercices antérieurs.

#### Provision pour Maintien des garanties Frais de santé

Certains contrats prévoient le maintien de la garantie Frais de santé aux assurés en arrêt de travail sans versement de cotisations. Une provision est évaluée pour tous les assurés en arrêt de travail concernés.

Des provisions pour sinistres inconnus ont été dotées, correspondant au maintien des garanties frais de santé des incapables et invalides survenus, mais non encore déclarés. Ces provisions sont calculées par

application d'un taux aux provisions pour sinistres survenus mais non encore déclarés dans le risque arrêt de travail.

#### **Provision pour Risque Croissant:**

Depuis 1999, KLESIA Prévoyance est l'assureur en frais de soins, d'un groupe fermé de retraités d'une importante société. La garantie est viagère moyennant le versement d'une prime unique à l'origine du contrat. Cette garantie donne lieu à l'évaluation d'une provision pour risque croissant calculée avec les tables de mortalité en cas de décès et avec la prise en compte d'une hypothèse de dérive de la consommation.

#### Incapacité-Invalidité:

#### Provisions mathématiques - Incapacité / Invalidité

Le taux technique Non Vie utilisé pour KLESIA Prévoyance est de 0,48% en 2016 (0,93% en 2015).

Les provisions ont été calculées à partir des tables du BCAC prolongées par l'Institut des Actuaires pour prise en compte de la réforme des retraites.

Pour gérer les exceptions, les tables actuarielles ont été prolongées une nouvelle fois :

- les incapacités sont provisionnées jusqu'à 67 ans. De plus, des provisions pour passage en invalidité sont calculées jusqu'à 62 ans.
- les invalidités sont provisionnées jusqu'à :
  - o 62 ans si l'âge de l'assuré est inférieur à 62 ans
  - o 65 ans si l'âge de l'assuré est supérieur ou égal à 62 ans et inférieur à 65 ans
  - o 67 ans si l'âge de l'assuré est supérieur ou égal à 65 ans et inférieur à 67 ans
  - o 70 ans si l'âge de l'assuré est supérieur ou égal à 67 ans
- les Rentes Accident de Travail (RAT) sont prolongées jusqu'à :
  - o 67 ans si l'âge de l'assuré est inférieur à 67 ans
  - o 70 ans si l'âge de l'assuré est supérieur ou égal à 67 ans.

#### Provisions pour sinistres à payer

Des provisions pour arrérages à payer sont calculées sur la période du dernier jour indemnisé au 31 décembre de l'exercice.

Des provisions pour sinistres inconnus sont évaluées sur la base d'une analyse statistique de l'évolution dans le temps des sinistres connus faisant l'objet d'un provisionnement tête par tête.



#### **Décès accidentel**:

Les provisions pour sinistres inconnus du risque décès accidentel sont estimées à partir des taux S/P du risque décès.

#### Provision pour Frais de Gestion (PFGS):

Cette provision est calculée par application du taux de frais de gestion des sinistres à l'ensemble des provisions non vie.

#### A-3-Provisions communes à plusieurs risques :

#### Provision d'égalisation :

Certains grands comptes d'entreprises et régimes de branche professionnelle prévoient la constitution de provision d'égalisation alimentée en fonction des résultats techniques et financiers du compte de résultat. Ces provisions sont calculées selon les conditions contractuelles propres à chaque contrat.

#### Provision pour aléas financiers (PAF):

Le seuil de déclenchement de cette provision n'étant pas atteint, cette provision n'a pas été constituée en 2016.

#### B) Provisions d'assurance acceptée

#### Provisions d'acceptation :

KLESIA PREVOYANCE couvre des risques en acceptations. Les provisions relatives à ces engagements sont déterminées à partir des informations transmises par les cédantes.

#### 5.4.1.5 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

#### 5.4.2 Compte de résultat

#### 5.4.2.1 Cotisations

#### Elles comprennent :

- les encaissements du 01/01 au 31/12/N, déduction faite des cotisations à recevoir au 31/12/N-1, sur le périmètre ex-IPGM,
- les cotisations appelées du 01/01 au 31/12/N, déduction faite des cotisations à recevoir au 31/12/N-1, sur le périmètre ex-Orepa Prévoyance,

 les cotisations à recevoir au titre de l'exercice N calculées au 30/09/N, déduction faite des encaissements d'octobre, novembre et décembre.

#### 5.4.2.2 Charges des sinistres

#### Elles comprennent :

- Les prestations de l'exercice arrêtées au 30/09/N complétées des prestations estimées pour les mois d'octobre, novembre et décembre N,
- Les prestations facturées : dans le cadre du dispositif « tiers payant de la carte sésame vitale » et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L. 161-33 et R. 161-43 du code de la sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré/l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.
- Les charges de gestion liées au règlement des sinistres,
- Et les variations des provisions pour sinistres à payer.

#### 5.4.2.3 Charges de provisions et des autres provisions techniques

#### Elles comprennent:

- Les variations des autres provisions techniques,
- Les variations des provisions mathématiques.

#### 5.4.2.4 Autres produits techniques

Ils comprennent les produits de gestion des opérations pour compte de tiers.

#### 5.4.2.5 Autres charges techniques

#### Elles comprennent :

- Les frais de gestion des opérations pour compte de tiers,
- Et, suivant les recommandations du CTIP, les 3 contributions suivantes :
  - o ACPR,
  - o ORGANIC (C3S),
  - o FONDS PARITAIRE DE GARANTIE.

#### 5.4.2.6 Charges par destination



#### 1 - Ventilation des charges de l'Association de Moyens KLESIA :

La répartition des charges par destination est opérée au regard des missions des différents services faisant l'objet d'une refacturation de l'Association de Moyens KLESIA à l'Institution de Prévoyance.

Le montant de refacturation de l'Association de Moyens KLESIA comptabilisé dans les charges de l'exercice, correspond à une estimation de la quote-part de frais imputable à KLESIA Prévoyance.

Les charges des unités opérationnelles sont directement affectées à une ou plusieurs destinations et les charges des unités fonctionnelles sont affectées en autres charges techniques.

Les charges affectables à un risque sont directement imputées à la garantie concernée (ex : Campagne Frais médicaux directement affectée au risque Santé). Les charges non directement affectables à un risque se ventilent comme suit :

- Les frais d'acquisition, les frais d'administration et les autres charges techniques sont ventilés par risque au poids des cotisations,
- Les frais de gestion des sinistres sont ventilés au poids des prestations.

#### 2 - Ventilation des autres charges :

#### 2.1 - Commission d'apport :

Les commissions d'apport sont affectées à 100% en frais d'acquisition.

#### 2.2 - Commission de gestion :

La ventilation des commissions de gestion est basée sur la clef suivante :

- 65% en frais de gestion de sinistres,
- 20% en frais d'administration,
- 15% en frais d'acquisition.

Cette ventilation est ajustée en fonction de la sinistralité.

#### 2.3 - Autres charges

Ce sont principalement les commissions de réassurance.

Ces frais sont directement affectés à la destination selon leur nature.

#### 5.4.2.7 Allocation des produits de placements

Les produits nets des placements font l'objet d'une ventilation entre le compte technique non vie, technique vie et non technique au prorata des provisions techniques nettes de réassurance et des fonds propres.

#### 5.4.2.8 Produits et charges non techniques

Ce sont des produits et des charges qui n'ont pas de rapport avec l'activité de l'institution (vente de matériel par exemple).

D'autre part, les dépenses d'action sociale figurent sur la ligne (F8A). Elles comprennent :



- Les aides sociales individuelles,
- Les charges de gestion du Fonds social,
- Les provisions pour risques et charges.

#### 5.4.2.9 Réassurance cédée

Les primes, les sinistres et les provisions étant comptabilisés bruts de cession en réassurance, la quotepart cédée, déterminée en fonction des traités, est indiquée pour classer les comptes concernés dans une colonne distincte du compte de résultat technique et à l'actif du bilan pour la part des réassureurs dans les provisions.



### 6. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

# 6.1 Actifs incorporels, placements immobiliers et actifs corporels d'exploitation

# 6.1.1 Mouvements des actifs incorporels, placements immobiliers et actifs corporels d'exploitation

En K€	Valeur brute	Mouveme	Valeur brute	
	au 01/01	Augmentations	Diminutions et transferts	au 31/12
I Actifs incorporels	321	0	0	321
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Autres actifs incorporels	321	0	0	321
II Placements immobiliers	213 841	9 987	0	223 828
Terrains non construits	15	0	0	15
Immeubles bâtis et parts de SI hors immeuble d'exploitat	75 834	9 987	0	85 821
Immeubles d'exploitation	137 992	0	0	137 992
III Titres de propriété	8 420	53 108	0	61 528
IV Autres titres de placement	0	0	0	0
V Actifs corporels d'exploitation	0	0	0	0
1 Dépôts et cautionnements :	0	0	0	0
2 Autres immobilisations corporelles :	0	0	0	0
TOTAL	222 582	63 096	0	285 678

# 6.1.2 Valeur nette des actifs incorporels, placements immobiliers et actifs corporels d'exploitation

En K€	Amortissements au 01/01	Dotations	Reprises	Valeur nette au 31/12
I Actifs incorporels	171	0	0	150
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Autres actifs incorporels	171	0	0	150
Il Placements immobiliers	15 002	7 757	0	201 069
Terrains non construits	0	0	0	15
Immeubles bâtis hors immeuble d'exploitation	15 002	7 757	0	63 062
Immeubles d'exploitation	0	0	0	137 992
III Titres de propriété	711	24	0	60 793
IV Autres titres de placement	0	0	0	0
V Actifs corporels d'exploitation	0	0	0	0
1 Dépôts et cautionnements :	0	0	0	0
2 Autres immobilisations corporelles :	0	0	0	0
TOTAL	15 885	7 781	0	262 012

6.1.3 Mouvements des actifs incorporels, placements immobiliers et actifs corporels d'exploitation (de l'activité sociale)

- NEANT



# 6.1.4 Valeur nette des actifs incorporels, placements immobiliers et actifs corporels d'exploitation (de l'activité sociale)

- NEANT -

### 6.1.5 Autres placements

		Amortissements	Dotations aux	
En K€	Valeur brute	et provisions	am ort./prov.	Valeur nette
	au 31/12	au 31/12	de l'exercice	au 31/12
I Autres placements	1 438 705	13 539	352	1 425 166
Il Placements représentatifs des opérations en U.C.	0	0	0	0
III Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	2 446	0	0	2 446
TOTAL	1 441 151	13 539	352	1 427 612



# 6.1.6 Etat des placements

En K€	Valeur brute (1)	Valeur nette après correction	Valeur de réalisation
I Placements (détail des postes A2 et A3* de l'actif)			
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours :	223 828	201 069	235 500
Dans I' OCDE	223 828	201 069	235 500
Hors OCDE	0	0	0
2 Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM:	100 241	98 972	130 457
Dans I' OCDE	100 241	98 972	130 457
Hors OCDE	0	0	0
3 Parts d'OPCVM (autres que celles visées au 4) :	247 349	236 302	258 444
Dans I' OCDE	247 349	236 302	258 444
Hors OCDE	0	0	0
4 Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe :	57 600	57 600	57 599
Dans I' OCDE	57 600	57 600	57 599
Hors OCDE	0	0	0
5 Obligations et autres titres à revenu fixe :	989 084	989 385	1 095 410
Dans I' OCDE	989 084	989 385	1 095 410
Hors OCDE	0	0	0
6 Prêts Hypothécaires :	0	0	0
Dans I' OCDE	0	0	0
Hors OCDE	0	0	0
7 Autres prêts et effets assimilés :	105 939	105 939	105 939
Dans I' OCDE	105 939	105 939	105 939
Hors OCDE	0	0	0
8 Dépôts auprès des cédantes :	2 467	2 467	2 467
Dans I' OCDE	2 467	2 467	2 467
Hors OCDE	0	0	0
9 Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres	0	0	0
Dans I' OCDE	0	0	0
Hors OCDE	0	0	0
10 Actifs représentatifs des opérations en unités de compte :	0	0	0
Placements immobiliers	0	0	0
Titres à revenu variable, autres que des parts d'OPCVM	0	0	0
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	0	0	0
Autres OPCVM	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0
Total des placements	1 726 508	1 691 734	1 885 814
a) Dont :			
Placements évalués selon l'article R. 931-11-1 (titres amortissables)	989 084	989 385	1 095 410
Placements évalués selon l'article R. 931-11-1 (titres non amortissables)	737 424	702 349	790 404
Placements évalués selon l'article R. 931-11-1 (contrats à capital variable)	0	0	0
b) Dont :			
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques, autres que	1 479 652	1 443 538	1 614 941
celles ci-dessous	1 47 9 032	1 443 330	1014 941
Valeurs garantissant les engagements pris au titre de la branche 25 ou couvrant les	^		_
fonds de placements gérés	0	0	0
Valeurs déposées chez les cédantes (dont valeurs déposées dont l'Institution ou			
l'Union s'est portée caution solidaire)	246 855	248 196	270 874
Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des opérations visées à			
l'article L.932-24 en France (branche 26)	0	0	0
Autres affectations ou sans affectation	0	0	0
	U	U	U
Il Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres			
que les placements et la part des réassureurs dans les provisions	04 =04	04 =05	0.4 =05
techniques)	24 704	24 705	24 705
III Valeurs appartenant à des organismes au titre de la branche 25 (une			
ligne par organisation)	0	0	0
* Et non A3 et A4 comme indiqué dans l'Arrêté du 27 mars 1998			
(1) Y compris les amortissements et reprises de différences sur prix de remboursemer	nts constatés pour	r les titres amortiss	ables
TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LA VALEUR BRUTE ET LA VALEUR NETTE	DES PLACEMEN	TS (en Keuros)	
			1 689 474
Placements inscrits à l'actif (ligne A2)			
			-5 652 7 912



# 6.2 Etat des créances et des dettes, à plus ou moins un an

## 6.2.1 Créances

Exercice N					Exercice N-1
En K€	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Exercice 14-1
Créances de l'actif immobilisé	0	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0
Autres créances	0	0	0	0	0
Créances de l'actif circulant	352 679	32 316	0	384 995	391 642
Créances nées d'opérations directes	178 239	32 316	0	210 555	246 758
Créances nées d'opérations de réassurance	57 376	0	0	57 376	59 410
Autres créances	117 063	0	0	117 063	85 475
TOTAL	352 679	32 316	0	384 995	391 642

### 6.2.2 Dettes

		Exercice N-1			
En K€	1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Exercice N-1
Dettes nées d'opérations directes	129 684	4 259	0	133 943	114 875
Dettes envers des établissements de crédit	0	0	0	0	1 945
Emprunts et dettes financières divers	564	0	0	564	2
Dettes Etat, organismes sociaux, collectivités pu	22 772	0	0	22 772	16 885
Autres dettes	34 848	0	0	34 848	43 208
Dettes nées d'opérations de réassurance	128 463	0	0	128 463	171 736
TOTAL	316 331	4 259	0	320 590	348 650

# 6.3 Entreprises liées, filiales et participations

# 6.3.1 Détail des participations et parts détenues dans des entreprises d'assurances liées

Nom	Situation nette	Résultat dernier exercice
GPP Klésia Assurances, 4 rue Georges Picquart, Paris	0	0
IPRIAC, 4 rue Georges Picquart, Paris	56 774	-539
CARCEPT Prevoyance, 4 rue Georges Picquart, Paris	124 588	-9 033
Mutuelle Carcept Prev, 4 rue Georges Picquart, Paris	15 776	1 663
Mutuelle UFR, Cité Lacroix 97231 Le Robert	6 188	324
Mutuelle Klésia Saint Germain, 4 rue Georges Picquart, Paris	42 071	-446
FMP, 19 cité Voltaire, Paris	7 617	-5 667
Mutuelle du Personnel de la FMP, 19 cité Voltaire, Paris	686	1
Klésia SA, 4-22 Rue Georges Picquart, 75017 Paris	12 387	-128
CARCEPT Accident, 4 rue Georges Picquart, Paris	3 228	-174
MCDéf, 45 Rue de la Procession, 75015 Paris	36 332	-4 945



## 6.3.2 Liste des filiales et participations

	% du capital	Capital	Situation	Résultat dernie
En K€	détenu	social	nette	exercice
Filiales (1)				
Klésia Finances, 4-22 rue Georges Picquart 75017 Paris	59%	1 000	2 722	401
Klésia Immobilier, 4-22 rue Georges Picquart 75017 Paris	60%	150	1 541	-184
Klésia Services, 4-22 rue Georges Picquart 75017 Paris	100%	1 800	10 848	1 461
Kerpsad Courtage, 4-22 rue Georges Picquart 75017 Paris	100%	200	707	277
SCI Edith Cavell, 5 à 9 rue Van Gogh, Paris	100%	3 529	3 498	-31
SCI Poniatow ski, 5 à 9 rue Van Gogh, Paris	99%	2	2 161	2 159
SCI Saint Marc, 174 rue de Charonne 75011 Paris	100%	1 835	2 294	11 003
SCI Pont Cardinet, rue Denis Buisson 93100 Montreuil	87%	10	5 009	4 105
Domissimo Services 174 rue de Charonne 75011 Paris	60%	500	193	-48
Participations (2)				
SCI Montreuil Prévoyance, rue Denis Buisson, 93100 Montreuil	39%	14 920	17 638	503
PREMAVALS	33%	8 595		
SCI du Passage Genty, 5 à 9 rue Van Gogh, 75012 Paris	32%	352	-66 057	4 501
Klésia SA, 4-22 rue Georges Picquart 75017 Paris	10%	12 115	12 387	-128
SAS Informatique Santé Prévoyance, 5-9 rue Van Gogh 75012 Paris	33%	1 500	1 500	0
GIE ISIAKLE 4 rue Georges Picquart 75017 Paris	17%	50	50	0
(1) 50% au moins du capital détenu par l'institution				
(2) 10% à 50% détenus par l'institution				

# 6.3.3 Liste des entreprises dans lesquelles l'institution est associée indéfiniment responsable

- NEANT -

# 6.3.4 Opérations avec les filiales et participations, et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

En K€		Exercice N			Exercice N-1	
	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	TOTAL	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	TOTAL
Placements	225 946	33 260	259 206	178 436	27 846	206 282
Actions et autres titres à revenu variable	56 349	2 022	58 372	6 349	1 334	7 683
Obligations, TCN et autres titres à revenu fixe	0	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0	0
Autres placements	169 597	31 237	200 834	172 086	26 512	198 599
Créances pour espèces déposées chez des cédantes	0	0	0	0	0	0
Versements restant à effectuer sur placements non libérés	0	0	0	0	0	0
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	30 338	0	30 338	31 842	0	31 842
Provisions d'assurance vie	30 062	0	30 062	31 631	0	31 631
Provisions pour sinistres	13	0	13	0	0	0
Autres provisions	263	0	263	210	0	210
Créances et autres actifs	71 429	4 865	76 294	27 199	3 182	30 380
Créances	0	0	0	0	0	0
Créances nées d'opérations directes	2 472	0	2 472	42	0	42
Créances nées d'opérations de réassurance	42 463	1 780	44 243	13 202	888	14 091
Débiteurs divers	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	182	0	182	6	0	6
Comptes courants	26 313	3 085	29 398	13 948	2 294	16 242
Passif subordonnés	0	0	0	10 000	0	10 000
Provisions techniques brutes (acceptations)	42 523	6 177	48 699	13 272	3 835	17 108
Provisions d'assurance vie	0	531	531	0	313	313
Provisions pour sinistres	42 523	5 080	47 603	13 272	3 208	16 480
Autres provisions		566	566	0	315	315
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	30 022	0	30 022	31 603	0	31 603
Dettes	5 529	2 728	8 257	5 295	1 678	6 974
Dettes nées d'opérations de réassurance	3 279	0	3 279	4 880	0	4 880
Dettes envers des établissements de crédit	0	0	0	2	0	2
Autres dettes	2 150	2 728	4 878	299	1 678	1 977
Créanciers divers	100	0	100	115	0	115
Engagements	5 610	0	5 610	5 515	0	5 515
Engagements donnés	4 673	0	4 673	4 559	0	4 559
Autres engagements donnés	0	0	0	0	0	0
Cessionnaires et rétrocessionnaires	937	0	937	955	0	955

Entreprises liées: IPRIAC, CARCEPT Prev, Mutuelle Carcept Prev, Mutuelle UFR, Mutuelle Klésia Saint Germain, FMP, Klésia Finances, Klésia Immobilier, Klésia Services, Kerpsad Courtage, SCI Edith Cavell, SCI Poniatowski, SCPG, GPP, SCI Pont Cardinet, MCDef, Carcept Accident Liens de participation: SCI Saint Marc, SCI Montreuil, Klésia SA, Domissimo Services, PREMAVALS, SAS ISP, GIE ISIAKLE



## 6.4 Fonds propres

## 6.4.1 Etat des mouvements des fonds propres

En K€	Au 31/12/N-1	Affectation du résultat	Autres mouvements	Résultat de l'année	Au 31/12/N
Ventilation des réserves	259 404	2 982	4 723	0	267 110
Réserves des fonds techniques	0	0	0	0	0
Réserves indisponibles	0	0	0	0	0
Réserves statutaires ou contractuelles	180 659	2 965	0	0	183 624
Réserves réglementées	377	17	0	0	394
Réserve spéciale de solvabilité	25 209	0	0	0	25 209
Réserve pour remboursement d'emprunt	0	0	0	0	0
Réserve pour fonds d'établissement	0	0	0	0	0
Réserve de capitalisation	20 309	0	4 723	0	25 032
Réserves du fonds de gestion	0	0	0	0	0
Réserves du fonds social	11 851	0	0	0	11 851
Autres réserves	21 000	0	0	0	21 000
Ecarts de réévaluation	0	0	0	0	0
Mouvements ayant affecté les fonds					
propres	3 762	-2 982	0	-11 324	-10 544
Fonds d'établissement constitué	780	0	0	0	780
Fonds de développement	0	0	0	0	0
Report à nouveau	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	2 982	-2 982	0	-11 324	-11 324
TOTAL	263 167	0	4 723	-11 324	256 566

## 6.5 Frais d'établissement, frais de développement

- NEANT -

## 6.6 Provisions pour risques en cours

- NEANT -

#### 6.7 Recours à encaisser

- NEANT -

#### 6.8 Passifs subordonnés

Au 31/12/2016, ce poste correspond au contrat d'émission de titres participatifs par KLESIA Prévoyance, souscrits auprès d'investisseurs, en date du 8 décembre 2016 pour un montant de 160 M€.

## Caractéristiques du contrat :

- Nature juridique : Emprunt subordonné

- Echéance : 8 décembre 2026

- Taux d'intérêt : taux fixe de 5,375%. Annuellement payable à terme échu le 8 décembre de chaque année, à compter du 8 décembre 2017 jusqu'au 8 décembre 2026 (la date d'échéance prévue)



# 6.9 Comptes de régularisation, produits à recevoir et charges à payer

## 6.9.1 Comptes de régularisation

En K€	Exercice N	Exercice N-1
Actif	26 073	26 144
Intérêts et loyers acquis et non échus	17 520	18 869
Frais d'acquisition reportés	0	0
Autres comptes de régularisation	8 552	7 275
dont : Charges constatées d'avance	0	0
Passif	5 652	5 837
Comptes de régularisation - passif	5 652	5 837
dont : Amortissement des différences sur les prix de remboursement	5 652	5 837
dont : Produits constatés d'avance	0	0
dont : Autres comptes d'attente	0	0

### 6.9.2 Produits à recevoir

En K€	Exercice N	Exercice N-1
Immobilisations financières	0	0
Valeurs mobilières de placement	0	0
Créances clients et comptes rattachés	175 378	181 420
Autres créances	1 311	1 099
Disponibilités	0	0
TOTAL	176 689	182 519

## 6.9.3 Charges à payer

En K€	Exercice N	Exercice N-1
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières divers	54	54
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	19 113
Dettes fiscales	6 140	5 584
Dettes sociales	4 825	5 040
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	1 042	2 873
TOTAL	12 061	32 665

# 6.10 Détail des provisions pour risques et charges

	Provisions	Variation		Provisions
Détail des provisions pour risques et charges	au 31/12/N-1	Dotations	Reprises	au 31/12/N
Provisions pour risques	200	0	0	200
Provisions pour impôts	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	2 490	76	2 290	276
TOTAL	2 690	76	2 290	476



## 6.11 Tableau des engagements donnés

## 6.11.1 Montant des engagements à l'égard des dirigeants

- NEANT -

### 6.11.2 Montant des engagements à l'égard des entreprises liées

A l'égard des entreprises liées	Exercice N	Exercice N-1
Avals, cautions et garanties de crédits donnés	0	0
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	4 673	4 559
Autres engagements donnés	0	0
TOTAL	4 673	4 559

Ils concernent les nantissements de Mutuelle Carcept Prev et de Mutuelle Klésia Saint Germain.

# 6.11.3 Montant des engagements à l'égard des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

A l'égard des entreprises avec lesquelles existe un lien de		
participation	Exercice N	Exercice N-1
Avals, cautions et garanties de crédits donnés	0	0
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	0	0
Autres engagements donnés	0	0
TOTAL	0	0

## 6.11.4 Montant des engagements donnés au titre de l'action sociale

- NEANT -

## 6.11.5 Risques et engagements gérés pour le compte d'unions

KLESIA Prévoyance est membre adhérent de l'union d'institutions OCIRP. L'ensemble des flux techniques, provisions comprises, ainsi que les charges de gestion font l'objet d'une comptabilisation dans les comptes des unions.



# 7.1 Produits et charges des placements

	REV ENUS			
	FINANCIERS			
	et frais financiers			
	concernant les			
	placements dans les	AUTRES REVENUS		
En Keuros	entreprises liées	et frais financiers	Exercice N	Exercice N-1
Revenus des participations (1)	236	0	236	175
Revenus des placements immobiliers	18 342	0	18 343	22 373
Revenus des autres placements	195	48 412	48 607	40 544
Autres revenus financiers (commission, honoraires)	0	0	0	0
Total (E2a et/ou F3a du compte de résultat)	18 773	48 413	67 186	63 092
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)	1 399	5 757	7 156	1 938
(1) Au sens de l'article 20 du décret du 29 novembre 1983				
Total des autres produits des placements (plus values, reprises	s sur amortissements o	u provisions)	18 073	40.405
inclus au poste E2 et/ou F3 du compte de résultat :			18 0/3	43 195
Total des autres charges de placements (moins values, dotation charges internes) incluses au poste E9 et/ou F5 du compte de		et provisions,	21 759	28 069

# 7.2 Opérations vie – Catégories 1 à 19

	CAT. 3 Opérations individuelles d'ass. temporaire	CAT. 5 Autres op. individuelles à cot. périodiques	CAT. 6 Op. collectives en cas de décès	CAT. 7 Op. collectives en cas de vie	CAT. 19 Acceptations	TOTAL VIE
En K€	décès		100.000		2 = 22	110.001
Cotisations acquises	-233	866	136 099	2 857	8 796	148 384
Charges des prestations	581	659	67 546	30 057	7 064	105 907
Charges des provisions d'assurance vie et autres prov. tech.	0	-967	12 809	-10 198	1 285	2 930
Ajustement ACAV	0	0	0	0	0	0
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	-814	1 174	55 744	-17 002	447	39 548
Frais d'acquisition	-26	92	9 179	167	0	9 412
Autres Charges de gestion nettes	-24	83	10 503	917	1 583	13 061
B - CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	-50	175	19 681	1 084	1 583	22 473
Produits des placements	0	247	5 403	9 963	2 854	18 467
Participation aux résultats	0	-108	663	186	115	856
C - SOLDE FINANCIER	0	139	6 066	10 149	2 969	19 323
Cotisations cédées	146	0	72 800	0	0	72 946
Part des réass. dans les charges des prestations	263	182	40 549	2 734	0	43 728
Part des réass. dans les charges des prov. d'ass. vie et autres prov. tech.	0	8	11 074	-1 554	0	9 528
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	0	-1	2 066	-27	0	2 039
Commissions reçues des réassureurs	25	0	8 140	208	0	8 373
D - SOLDE DE REASSURANCE	142	190	-10 973	1 362	0	-9 279
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	-622	1 327	31 156	-6 575	1 834	27 119
Hors compte :						
Montant des rachats	0	0	0	0	0	0
Intérêts techniques bruts de l'exercice	0	-19	-663	-186	-142	-1 010
Provisions techniques brutes à la clôture	271	7 257	575 169	255 160	70 957	908 814
Provisions techniques brutes à l'ouverture	3	8 116	565 275	268 358	75 352	917 103



# 7.3 Opérations non vie – Catégories 20 à 39

En K€	CAT. 20 Dommages corp. Op. individuelles	CAT. 21 Dommages corp. Op. collectives	CAT. 31 Chômage	CAT. 39 Acceptations	TOTAL NON-VIE
Cotisations acquises	13 259	468 224	0	118 972	600 455
Cotisations	13 259	468 224	0	118 972	600 455
Variation des cotisations non acquises	0	0	0	0	0
Charges des prestations	12 570	466 325	0	100 352	579 248
Prestations et frais payés	13 528	411 059	0	110 342	534 929
Charges des provisions pour prestations et diverses	-958	55 266	0	-9 989	44 319
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	689	1 899	0	18 619	21 207
Frais d'acquisition	1 395	41 909	0	0	43 304
Autres Charges de gestion nettes	1 150	53 763	0	18 859	73 772
B - CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	2 545	95 673	0	18 859	117 076
Produits des placements	281	23 630	0	5 722	29 633
Participation aux résultats	99	3 316	0	342	3 757
C - SOLDE FINANCIER	380	26 946	0	6 063	33 390
Part des réassureurs dans les cotisations acquises	6 845	214 009	0	691	221 546
Part des réassureurs dans les prestations payées	5 600	176 480	0	-77	182 002
Part des réass. dans les charges des prov. pour prestations	-256	19 327	0	437	19 508
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-92	-1 793	0	-13	-1 897
Commissions reçues des réassureurs	1 305	34 229	0	114	35 647
D - SOLDE DE REASSURANCE	-289	14 234	0	-230	13 715
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	-1 765	-52 594	0	5 594	-48 765
Hors compte :					
Provisions pour cotisations non acquises (clôture)	0	0	0	0	0
Provisions pour cotisations non acquises (ouverture)	0	0	0	0	0
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	8 315	498 733	0	85 635	592 683
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	7 901	463 082	0	94 702	565 685
Autres provisions techniques (clôture)	22 794	762 649	0	59 593	845 036
Autres provisions techniques (ouverture)	24 264	746 351	0	60 857	831 472

# 7.4 Produits et charges de l'action sociale

En K€	Exercice N	Exercice N-1
Produits de l'action sociale	0	0
Produits prélevés (7) :	0	0
sur opérations non vie	0	0
sur opérations vie	0	0
Produits sur placements (1)	0	0
Autres produits (2)	0	0
Produits exceptionnels (3)	0	0
Charges de l'action sociale	2 054	1 675
Allocation, attributions, et frais payés et à payer (4):	0	0
à caractère individuel	2 054	1 675
à caractère collectif	0	0
Autres allocations et attributions	0	0
Frais de gestion (5)	0	0
Charges exceptionnelles (6)	0	0
RESULTAT DE L'ACTION SOCIALE	-2 054	-1 675
(1) Part imputable à l'action sociale du poste F3 - F5 - F6		
(2) Part imputable à l'action sociale du poste F7		
(3) Part imputable à l'action sociale du poste F9a		
(4) Part imputable à l'action sociale du poste F8a		
(5) Part imputable à l'action sociale du poste F8a		
(6) Part imputable à l'action sociale du poste F9b		
(7) Extra-comptablement		



# 7.5 Opérations pour le compte d'une union d'institutions

En K€	Exercice N	Exercice N-1
Cotisations :	11 983	10 876
OCIRP	11 983	10 876
GNP	0	0
Prestations :	6 188	5 918
OCIRP	6 188	5 918
GNP	0	0
Charges de gestion :	765	649
OCIRP	765	649
GNP	0	0

# 7.6 Ventilation des charges de personnel, commissions, cotisations brutes et mouvements de portefeuille de contrats

## 7.6.1 Ventilation des charges de personnel

- NEANT -

## 7.6.2 Commissions sur opérations directes comptabilisées au cours de l'exercice

En K€	Exercice N	Exercice N-1
Commissions d'apport ou de suivi d'affaires	13 698	11 751
Commissions de gestion	17 251	18 283
TOTAL	31 219	30 034

### 7.6.3 Cotisations brutes émises

En K€	Exercice N	Exercice N-1
Cotisations d'opérations directes émises en France	748 839	796 835
Cotisations d'opérations directes émises dans la CEE (hors France)	0	0
Cotisations d'opérations directes émises hors CEE	0	0
TOTAL	748 839	796 835



### 7.6.4 Entrées et sorties de portefeuille de contrats

En K€	Exercice N	Exercice N-1
Entrées de portefeuille sinistres	73	28 192
ROLLS ROYCE	2	272
SCHNEIDER Electric	71	27 920
	0	0
Entrées de portefeuille primes	14 521	17 252
AMK	0	0
Immobilier	5	0
HCR Prévoyance	0	233
Pharmacie cadre	8 527	0
ROLLS ROYCE	0	354
SOPRA	0	-8 038
SCHNEIDER Electric	5 990	24 702
	0	0
Sorties de portefeuille sinistres	3 019	14 852
Laboratoires	0	64
Casino	116	0
HCR Prévoyance	0	0
Pharmacie cadre	2 902	0
SCHNEIDER Electric	0	14 788
	0	0
Sorties de portefeuille primes	2 351	5 626
Pharmacie cadre	2 351	0
Sopra	0	5 626
	0	0

#### 7.7 Fiscalité

KLESIA Prévoyance est intégrée fiscalement depuis le 1er janvier 2013 au sein du groupe d'intégration fiscale constitué par le GPP Klésia Assurances.

Compte tenu d'un résultat fiscal déficitaire en 2016 ( -25,0 M€), la charge d'impôt sur le résultat est nulle.

Le déficit fiscal de l'exercice 2016 apporté par KLESIA Prévoyance au GPP KLESIA Assurances a pu être utilisé partiellement par ce dernier, à hauteur des bénéfices fiscaux dégagés au niveau d'autres entités rentrant dans le périmètre d'intégration fiscale.

Ce déficit fiscal entraîne une économie d'impôt pour le GPP et une réallocation immédiate de cette économie à KLESIA Prévoyance se traduisant par un produit d'intégration fiscale de + 2,1 M€ en 2016.

### 7.7.1 Dérogations fiscales

- NEANT -

## 7.7.2 Différence de charge fiscale

- NEANT -



## 7.7.3 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

En K€	Exercice N	Exercice N-1
Intégration fiscale "charge" des sociétés intégrées	493	4 494
Intégration fiscale "produits" des sociétés intégrées	-2 073	0
Crédit d'impôt sur les valeurs mobilières	-123	-97
Crédit d'impôt sur mécénat	-367	-300
Solde	-2 070	4 097

# 7.8 Autres produits et charges techniques, non techniques et exceptionnels

# 7.8.1 Autres opérations techniques

Autres produits et charges techniques	Exercice N	Exercice N-1
Autres produits techniques	4 473	1 947
Commissions de diffusion	0	0
Commissions de gestion	1 920	1 655
Récupération de frais de contentieux et de banque	0	0
Autres produits	2 553	292
Autres charges techniques	44 391	50 812
Sous-traitance Association de Moyens et/ou Commission	20 087	24 367
Contribution CMU	0	0
Commissions de gestion	20 711	22 991
Autres contributions	1 503	914
Autres charges	2 091	2 540

## 7.8.2 Opérations Non-techniques

Autres produits et charges non techniques	Exercice N	Exercice N-1
Produits non-techniques	3 319	2 617
Honoraires et commissions	0	0
Récupérations	0	0
Utilisation ou reprise de provisions de la réserve de capitalisation	2 362	1 784
Actions sociales	958	833
Autres produits	0	0
Charges non-techniques	3 311	2 865
Actions sociales	2 054	1 675
Commissions	0	0
Autres charges	1 257	1 190



## 7.8.3 Opérations exceptionnelles

Produits et charges exceptionnels	Exercice N	Exercice N-1	
Produits exceptionnels	0	0	
Reprise de la provision pour investissement	0	0	
Reprise sur autres provisions réglementées	0	0	
Autres produits exceptionnels	0	0	
Utilisations ou reprises de provisions pour charges exceptionnelles	0	0	
Utilisations ou reprises de provisions pour dépréciations exceptionnelles	0	0	
Charges exceptionnelles	0	3 608	
Dotation de l'exercice à l'amortissement de l'emprunt pour fonds d'établissem	0	0	
Dotation de l'exercice à la provision pour investissement	0	0	
Dotation de l'exercice aux autres provisions réglementées	0	0	
Autres charges exceptionnelles	0	3 608	
Dotation de l'exercice à la provision pour charges exceptionnelles	0	0	
Dotation de l'exercice à la provision pour dépréciations exceptionnelles	0	0	

# 7.9 Variation des provisions d'assurance vie et participation aux résultats

## 7.9.1 Variation des provisions d'assurance vie

collectives en cas de décès et des opérations à capital variable

īn K€	Exercice N	Exercice N-1
Charges des provisions d'assurance vie	-7 000	4 889
Intérêts techniques	-994	-2 271
Participations aux excédents incorporées directement	0	0
Utilisation de la provision pour participations aux excédents	1 587	7 019
Différence de conversion (+ ou -)	0	0
TOTAL = ÉCART ENTRE LES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE À L'OUVERTURE ET À LA C	-6 407	9 637

# 7.10 Participation des adhérents et des participants

En K€	Exercice N	Exercice N-1
Participation aux résultats totale	-2 470	17 158
Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	-2 624	18 605
Variation de la provision pour participations aux excédents	154	-1 446
Participation aux résultats des opérations visées au (3)	-3 782	14 055
Provisions mathématiques moyennes (1)	595 262	600 568
Montant minimal de la participation aux résultats	0	0
Montant effectif de la participation aux résultats (2)	-3 782	15 553
Participation attribuée (y compris intérêts techniques)	-3 909	17 049
Variation de la provision pour participation aux excédents	127	-1 496
(1) Demi-somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'ex	ercice, correspondant aux opération	ons visées au (4)
(2) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) co	rrespondant aux opérations visées	au (4)
(3) Opérations individuelles et collectives souscrites sur le territoire de la Républic	que française à l'exception des opé	rations

En K€	Exercice N	Exercice N-1
Participations aux excédents incorporées directement	0	0



# 7.11 Ecarts de liquidation

		Exercice N Cessions et		Exercice N-1
En K€	Brut	rétrocessions	Total	
(1) Provisions pour sinistres à payer au 1/1/N	1 641 883	774 848	867 035	801 385
(2) Règlements sur exercices antérieurs au cours de l'exercice	317 254	140 161	177 093	152 645
(3) Provisions pour sinistres à payer au 31/12/N (*)	1 308 166	651 809	656 356	646 085
ECART DE LIQUIDATION (1) - (2) - (3)	16 464	-17 123	33 586	2 654
(*) au titre des exercices antérieurs				

# 7.12 Etat des règlements et provisions – Branche 16

- NEANT -

## 8. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

## 8.1 Effectif moyen

- NEANT -

# 8.2 Avantages alloués dirigeants, conseils d'administrations et autres - NEANT -

# 8.3 Prêts alloués aux dirigeants, au conseil d'administration et autres - NEANT -